

L'ALTERNANCE

**OFFREZ
UN NOUVEAU SOUFFLE
À VOS ÉQUIPES**

Découvrez les contrats en alternance

Renseignez-vous sur opco-sante.fr

OPCO
SANTÉ

RECRUTER AUTREMENT

**L'ALTERNANCE EST UNE OPPORTUNITÉ
DE REDYNAMISER VOS ÉQUIPES.
C'EST AUSSI L'OCCASION DE FORMER
UN FUTUR SALARIÉ QUI S'ADAPTERA À
LA CULTURE DE VOTRE ENTREPRISE.**

Pourquoi recruter en alternance ?

- + Vous souhaitez renforcer vos équipes en place.
- + Vous avez besoin de nouvelles compétences ou ressources.
- + Vous voulez équilibrer la pyramide des âges dans votre structure.
- + Vous souhaitez anticiper les départs à la retraite ou la mobilité de vos collaborateurs.

Les bénéfices

- + Une formation de l'alternant à la culture de l'entreprise.
- + Un salarié non comptabilisé dans les effectifs de l'entreprise.
- + Une masse salariale maîtrisée.
- + De nouvelles compétences en lien avec les évolutions technologiques.
- + Un regard neuf sur vos pratiques.

Quelques chiffres

En 2018,
dans le secteur
sanitaire, social
et médico-social privé
à but non-lucratif,
43 M€ ont été mobilisés
en faveur de
l'alternance,
permettant la mise en
place de :

1 600

**CONTRATS
D'APPRENTISSAGE
CŒUR DE MÉTIERS**

689

**CONTRATS
D'APPRENTISSAGE
FONCTIONS SUPPORT**

2 423

**CONTRATS DE
PROFESSIONNALISATION**



1

**VOUS IDENTIFIEZ VOS BESOINS
EN COMPÉTENCES**

avec un conseiller de l'OPCO Santé.

2

**VOTRE CONSEILLER OPCO Santé
VOUS ACCOMPAGNE**

afin de choisir le dispositif adéquat en fonction
de votre stratégie et du profil des candidats,
ainsi que de la qualification envisagée.
Il vous guide dans la constitution du dossier.

**UNE DÉMARCHE
EN 4 ÉTAPES**

3

VOUS SÉLECTIONNEZ UN CANDIDAT

avec les partenaires emploi-formation
de votre territoire (CFA, organisme de formation,
mission locale...).

4

**VOTRE CONTRAT EST FINANCÉ
PAR L'OPCO Santé ¹.**

1. Voir les modalités avec votre conseiller.

DEUX SOLUTIONS

À VOTRE DISPOSITION

L'ALTERNANCE PERMET L'OBTENTION D'UNE QUALIFICATION EN ALLIANT L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES THÉORIQUES ET L'APPLICATION DE COMPÉTENCES PRATIQUES.

Quel contrat
choisir ?

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Finalités

+ Titre ou diplôme inscrit
au RNCP

+ Titre ou diplôme inscrit
au RNCP

+ CQP¹ ou CQPI²

+ Qualification reconnue dans les
classifications d'une convention
collective

Publics³

+ Jeunes de 16 à 29 ans

+ Jeunes de 16 à 25 ans

+ Demandeurs d'emploi
de 26 ans et plus

Durée

+ De 6 mois à 3 ans

+ De 6 mois à 2 ans

Rémunération

+ Un pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel
en fonction de l'âge, du niveau de diplôme du candidat
et de l'année de formation.

+ 100 % du SMIC ou du minimum conventionnel si l'alternant
a plus de 26 ans.

Prise
en charge

+ Frais pédagogiques pris
directement en charge
par l'OPCO

+ Coûts de formation pris en
charge sur la base
d'un forfait⁴

1. Certificat de qualification professionnelle.

2. Certificat de qualification professionnelle interbranches.

3. D'autres publics spécifiques peuvent être éligibles.

4. Varie en fonction des qualifications et du profil du candidat.

“ Les jeunes en alternance sont des salariés motivés, contents d’aller se former puis de mettre en application ce qu’ils ont appris. Ils boostent les équipes qui les entourent ! ”

PAROLES D’EMPLOYEUR

“ L’alternance est une opportunité pour les jeunes de travailler, de financer leurs études, tout en se formant et se professionnalisant. ”

Anne B.

Directrice d’un établissement
lyonnais accueillant une alternante



CONTACTEZ VOTRE RÉGION

**OPCO Santé
Auvergne-Rhône-Alpes**
aura@unifaf.fr

Site Auvergne :
04 73 28 57 40

Site Rhône-Alpes :
04 72 07 45 30

**OPCO Santé Bourgogne-
Franche-Comté**
bfc@unifaf.fr

Site Bourgogne :
03 80 30 84 46

Site Franche-Comté :
03 81 88 21 40

OPCO Santé Bretagne
bretagne@unifaf.fr
02 23 44 04 40

**OPCO Santé Centre-Val
de Loire**
centre@unifaf.fr
02 38 42 08 44

OPCO Santé Grand Est
grand-est@unifaf.fr

Site Alsace :
03 90 22 22 30

Site Champagne-Ardenne :
03 26 65 81 49

Site Lorraine :
03 83 57 63 27

OPCO Santé Guadeloupe
guadeloupe@unifaf.fr
05 90 84 15 69

OPCO Santé Guyane
guyane@unifaf.fr
05 94 39 15 67

**OPCO Santé
Hauts-de-France**
hdf@unifaf.fr

Site Nord-Pas-de-Calais :
03 20 30 36 90

Site Picardie :
03 22 22 34 90

OPCO Santé Île-de-France
idf@unifaf.fr
01 46 00 41 29

**OPCO Santé île de
La Réunion**
idr@unifaf.fr
02 62 56 79 19

OPCO Santé Martinique
martinique@unifaf.fr
05 96 60 74 17

OPCO Santé Normandie
normandie@unifaf.fr

Site Basse-Normandie :
02 31 15 65 00

Site Haute-Normandie :
02 32 31 25 23

**OPCO Santé
Nouvelle-Aquitaine**
nouvelle-aquitaine@unifaf.fr

Site Aquitaine :
05 56 00 85 10

Site Limousin :
05 55 10 32 00

Site Poitou-Charentes :
05 49 77 11 33

OPCO Santé Occitanie
occitanie@unifaf.fr

Site Languedoc-Roussillon :
04 67 92 07 64

Site Midi-Pyrénées :
05 34 31 34 60

OPCO Santé Sud et Corse
sud-corse@unifaf.fr
04 91 14 05 40

**OPCO Santé
Pays-de-la-Loire**
pdl@unifaf.fr
02 40 89 03 43

SUIVEZ-NOUS SUR :



OPCO
SANTÉ